



Besoin d'aide pour interpréter la convention collective chimie

Par **Sebast971**, le **21/11/2009** à **12:47**

Bonjour,

Je viens ici pour avoir un peu d'aide concernant l'interprétation de la convention collective Chimie.

Ma chérie travaille dans un grand groupe Français de parfumerie et de cosmétique qui est affilié à cette convention.

Elle travaille maintenant depuis 7 ans dans ce groupe (4 ans en Russie et 3 en France).

En début d'année, on lui a donné le statut de cadre, avec un coefficient 350.

Ce qui correspond à la position de cadre et ingénieur débutant.

Jusque là, ok.

Mais, dans la convention collective, il y est dit qu'un salarié ne pourra rester maximum 4 ans en tant que cadre débutant, et au plus tard jusqu'à 29 ans exclu.

Le fait est que ma chérie à 31 ans depuis mai...

N'aurait-elle pas due passer automatiquement à la position de cadre confirmé ?

De plus, il est censé y avoir des primes d'ancienneté, qui me semble -til ne sont pas appliqué.

Si quelqu'un qui connaîtrait la convention collective du secteur chimie pouvait nous éclairer, ce serait très sympathique.

Merci beaucoup,

Cordialement,

Sébastien et Anna.